



**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 JUILLET 2020**  
**Convocation du 25 Juin 2020**

**Présents :** Mesdames : Betty BEAUROY-EUSTACHE, Marion BERSON-GÉANT, Nathalie BOURDIN, Michèle CAQUIN, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER.

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET, Jean-Michel DEBCZAK, Gérard DRÉVILLE, Frédéric MOIZARD, Emmanuel PETIOT, Corentin WEISSE.

**Absents :**

**Pouvoirs :** Madame Marie-Hélène DAUPTAIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DEBCZAK  
Madame Chantal DELGADO donne pouvoir à Madame Michèle CAQUIN  
Madame Fanny LE BEC donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles BOCQUET  
Monsieur Frédéric VANÇON donne pouvoir à Monsieur Xavier BÉLAIR

**Secrétaire :** Monsieur Maxime BAILLY

**Secrétaire Auxiliaire :** Madame Véronique JOLY

**Ouverture de Séance :** 20h45

---

**1- Approbation du Conseil Municipal du 4 Juin 2020**

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte-rendu est accepté.

**2- Décisions du maire**

Suite à la Commission Finances du 25 juin 2020, la décision a été prise de ne pas augmenter les tarifs municipaux (cantine, tarifs péri-scolaire, accueil de loisirs, concession cimetière, études).

**Décision N°2020-003 :** les tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2020-21 restent identiques.

**Décision N°2020-004 :** mini séjour « la Ferme des Grenouillettes » du 27 au 29 Juillet 2020 à Saint-Privé dans l'Yonne pour les maternelles de moyenne et grande section.

Prix 1<sup>ère</sup> tranche de revenu : 1.50 euro/heure soit 108.00€ le séjour.

Prix 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche de revenu : 1.70 euro/heure soit 122.40 € le séjour.

**Décision N°2020-005 :** mini séjour « le Cottage des Dunes » du 13 au 17 juillet 2020 à Berck dans le Pas de Calais pour les ados.

Prix 1<sup>ère</sup> tranche de revenu : 1.90 euro/heure soit 228.00€ le séjour.

Prix 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche de revenu : 2.25 euro/heure soit 270.00 € le séjour.

**Décision N°2020-006 :** mini séjour « Sports en Pleine Nature » du 20 au 22 juillet 2020 pour les CP CE1 en forêt de Fontainebleau.

Prix 1<sup>ère</sup> tranche de revenu : 1.30 euro/heure soit 93.60€ le séjour.

Prix 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche de revenu : 1.50 euro/heure soit 108.00 € le séjour.

**Décision N°2020-007 :** mini séjour « Sports en Pleine Nature » du 20 au 24 juillet 2020 pour les CE2, CM1 et CM2 en forêt de Fontainebleau.

Prix 1<sup>ère</sup> tranche de revenu : 1.20 euro/heure soit 144.00€ le séjour.

Prix 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche de revenu : 1.50 euro/heure soit 168.00 € le séjour.

**Décision N°2020-008 :** les tarifs municipaux de la régie périscolaire 2020-2021 restent identiques.

**Décision N°2020-009 :** les loyers des logements communaux sont augmentés de 0.92% conformément à l'indice de référence des loyers.

**3- Composition CT-CHSCT (Comité Technique – Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)**

Lors du Conseil Municipal du 4 Juin, il a été procédé à la désignation des membres du CT et du CHSCT. Monsieur le Maire est Président de droit de ce comité et doit donc figurer parmi les titulaires faute de quoi il n'aurait pas le droit de délibérer sur les sujets.

Il a fallu modifier la composition du comité CT-CHSCT pour y inclure le Maire en tant que Président de droit pour qu'il puisse délibérer.

Les Titulaires :

Le Maire, M.MOIZARD

2 titulaires : M.PETIOT – MME DAUPTAIN

Suppléants :

M.DRÉVILLE- MME BERSON-GÉANT – MME DELGADO

**Approuvé à l'unanimité – Arrêté Municipal**

#### **4- Proposition de Délégués à la Communauté**

La nouvelle réglementation issue de la loi du 27 Décembre 2019, précise que ce sont les communautés de communes et d'agglomération qui seront chargées de désigner un représentant des communes au sein des différents syndicats. L'installation du Conseil Communautaire est prévue le 11 Juillet 2020.

Le Conseil Municipal propose la candidature de Jean-Charles BOCQUET (Conseiller Délégué à l'environnement, à l'eau et l'assainissement) pour représenter la commune lors des réunions.

Le Conseil Municipal a désigné Gérard DRÉVILLE comme suppléant.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 49/2020**

Le Conseil Municipal attend la réponse de la communauté pour savoir s'il doit proposer un représentant par syndicat ou une seule personne pour l'ensemble des syndicats.

#### **5- Délégation de signature aux Conseillers Délégués**

Le Conseil Municipal autorise les conseillers délégués à signer en lieu et place du maire dans le cadre de leurs délégations.

- Jean Charles BOCQUET pour l'environnement, l'eau et l'assainissement.
- Nadège FERTÉ pour l'évènementiel et la sécurité.

**Approuvé à l'unanimité – Arrêté Municipal**

#### **6- Composition de la commission communale des impôts directs**

Le Conseil Municipal a proposé une liste de 32 personnes à présenter aux services fiscaux qui en sélectionneront 16 pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Il y aurait plus précisément 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.

Les propositions sont :

Aurin Marc	Dauplain Marie-Hélène	Mouret Stéphane
Baron Michèle	Dréville Gérard	Parot Brigitte
Baron Claudine	Debczak Jean-Michel	Pavie Marc
Bernier Michèle	Dufour Christophe	Place Marie-Paule
Berson-Géant Marion	Foussard Dominique	Segonne Dominique
Buchet Germain	Gomez Sébastien	Thoisson Bernard
Berlet Noël	Gru Fabienne	Vanderstigel Joël
Bocquet Jean-Charles	Gruot Dominique	Vançon Frédéric
Boux Dominique	Guillot Aline	Virlogeux Christophe
Bourdin Annie	Lanctuit Xavier	Weisse Antoine
Caquin Michèle	Moizard Frédéric	Wintz Annie
Daumard Monique	Morjon Noémie	

Un courrier sera envoyé à ces personnes pour obtenir leur accord.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 50/2020**

### **Tirage au sort des jurés d'assises**

Chaque année, le Conseil Municipal doit sélectionner par tirage au sort 6 personnes inscrites sur la liste électorale de la commune qui seront susceptibles d'être désignées par les tribunaux pour assister aux procès aux assises.

Le nombre de personnes à tirer au sort est proportionnel au nombre d'habitants, pour Saint-WITZ : 6. Elles doivent être âgées d'au moins 23 ans au 01-01-2020. (Obligatoirement nées après le 01-01-1997).

Bureau 1 compte 952 inscrits – Sont tirées au sort les personnes suivantes :

- 068 Bertrand Nicolas
- 370 Grizard Nathalie épouse Hublé
- 307 François Sophie

Bureau 2 compte 1142 inscrits – Sont tirées au sort les personnes suivantes :

- 139 Bourcier Isabelle
- 190 Charbonnier Alain
- 707 Massol Karamardian Claudine

2 personnes supplémentaires en cas d'impossibilité des 6 premiers :

- 018 Autin Irina – Bureau 1
- 352 Dupont Thierry – Bureau 2

Le Conseil Municipal a validé le tirage au sort de ces personnes.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 51/2020**

### **7- Contrôle obligatoire du rejet des eaux usées et pluviales**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Witz a décidé d'instaurer le contrôle de conformité des branchements sur le réseau d'assainissement collectif, à l'occasion de la vente d'un bien immobilier afin de vérifier la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales, avant le rejet dans le réseau collectif ;

Cette démarche est faite pour :

- Améliorer le fonctionnement des réseaux collectifs
- Limiter les usures du système d'épuration
- Optimiser les investissements publics
- Protéger l'environnement.

Le Conseil Municipal rend obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement. Cette prestation est réalisée par les techniciens du SIAH.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 52/2020**

### **8- Vote des taux d'imposition**

Il s'agit d'envisager une modification des taux appliqués aux taxes suivantes :

- taxe d'habitation pour mémoire de 12.96 (non modifiable)
- taxe foncière sur le bâti pour mémoire de 16.41
- taxe foncière sur le non bâti pour mémoire de 110.86

La réforme de la taxe d'habitation, issue de la loi de finances 2020 nous interdit d'en modifier le taux.

La recette de la taxe d'habitation sera compensée pour cette année en intégralité par l'état selon le mécanisme suivant :

*Information des services fiscaux :*

*« Attribution d'une nouvelle ressource aux communes, à savoir la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qui leur sera réaffectée »*

Ainsi les recettes seront ajustées uniquement sur le foncier.



Pour devons tenir compte d'un autre facteur : le transfert de compétence eaux et assainissement aux communautés d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, qui intègre l'assainissement collectif, non collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines.

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges à transférer) a évalué le coût des charges à transférer, qui est de 52 000 euros pour notre commune.

Cette somme viendra en déduction des attributions de compensation que la communauté verse à la commune.

Afin de compenser cette perte de ressource pour le budget communal, il convient d'augmenter les taux des taxes sur le foncier pour récupérer cette somme.

Concernant la gestion des eaux pluviales urbaines, la commune avait transféré cette compétence au SIAH. Le financement du SIAH se faisait via la fiscalité. Ainsi c'est le contribuable qui payait une taxe via son imposition.

Ainsi, l'augmentation des taux communaux permettrait à la commune de récupérer la perte de recette sur notre attribution de compensation sans que cela n'impacte le budget des ménages car la baisse de la fiscalité perçue par le syndicat auparavant serait compensée par la hausse d'impôt perçue par la commune.

Suite à la commission finances qui a validé le principe d'augmentation des taux pour compenser la baisse des attributions de compensation et suite à la réunion de la communauté d'agglomération du 24 février dernier, le maire a proposé :

Taxe foncier bâti : de 16.41 à 16.99 soit +0.58 point

Taxe foncier non bâti : de 110.86 à 111.44 soit +0.58 point

Selon les estimations de la CARPF cela reviendrait à plus ou moins une quinzaine d'euros suivant les cas. Mme Berson-Géant a estimé que c'est trop, compte tenu du COVID 19, plusieurs autres augmentations de charges vont s'additionner.

Le Conseil Municipal a approuvé ces taux.

Contre : Marion BERSON-GÉANT

Abstention : Emmanuel PETIOT

**Approuvé à la majorité- Délibération n° 53/2020**

#### **9- Demande d'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure**

La TLPE instaurée par délibération le 08-04-2010 est une taxe perçue des entreprises implantées sur notre territoire calculée en fonction de la taille de leurs supports de publicité, (enseignes et affiches).

Avec le COVID, l'ordonnance 2020-460 du 22 avril a donné la possibilité d'adopter un abattement entre 10% et 100% au titre de l'année 2020.

Pour info, les commerçants du centre commercial sont exonérés et le travail de collecte de ses données et de l'impact financier qu'elle représente est effectué par un prestataire : GO PUB.

Chaque année elle rapporte à la commune 64 000 euros.

Avec le COVID, l'ordonnance 2020-460 du 22 avril, nous a donné la possibilité d'adopter un abattement entre 10% et 100% au titre de l'année 2020.

Nous avons la demande écrite des hôtels et restaurants suivants : NOVOTEL, EASY HOTEL, CAMPANILE, PREMIERE CLASSE, COURTE PAILLE.

La Commission Finances réunie le 25 juin 2020, après en avoir discuté a validé une exonération fixée à 10 % pour toutes les entreprises assujetties de notre territoire.

Un abattement de 15% est proposé par Jean-Michel DEBCZAK.

Après avoir procédé au vote pour les 2 propositions, le Conseil Municipal valide la décision de la commission finances.

3 votes favorables à l'abattement de 15%

11 votes pour un abattement à 10%

Abstention : Jean-Michel DEBCZAK

**Approuvé à la majorité- Délibération n° 54/2020**

#### **10- Demande d'exonération de charges et prolongation du contrat avec VEDIAUD.**

Un contrat avec la société VEDIAUD a été convenu depuis de nombreuses années pour l'installation de 11 mobiliers d'installation de 2m2 et 20 portiques de signalisation commerciale.

Durée du contrat : 01-01-2016 au 31-12-2025, soit neuf ans.

La Redevance d'occupation du domaine public payée est de 1700 euros par an.

Avec la crise sanitaire, la société VEDIAUD demande par courrier recommandé.

- La prolongation du contrat de 3 ans
- L'exonération de la redevance de 2020.

Il précise qu'à défaut d'un tel accord, une indemnité d'imprévision pourrait nous être réclamée.

En effet, il nous indique que selon le conseil d'État, le titulaire du contrat est en droit de solliciter soit :

- le versement d'une compensation financière destinée à rétablir les conditions normales d'exploitation,
- une modification du contrat destinée à compenser les conséquences financières imprévisibles.

La Commission Finances réunie le 25 juin, après en avoir discuté a opté pour un refus de la demande.

Le Conseil Municipal confirme la décision de la Commission Finances.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 55/2020**

#### **11- Subvention COVID de la Communauté**

Lors de la réunion du conseil de Communauté du 18 Juin 2020, il a été décidé une révision des attributions de compensation permettant d'intégrer une aide exceptionnelle de 10 euros par habitant, applicable uniquement en 2020, afin d'aider les communes dans la gestion de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal a accepté le versement de l'aide exceptionnelle de 10€/ habitant de la Communauté, pour la gestion de la crise sanitaire à inscrire à l'article 73211 du budget primitif 2020.

Pour info, une seconde révision interviendra en fin d'année concernant le remboursement des masques achetés entre le 16 mars et le 1<sup>er</sup> juillet.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 56/2020**

#### **12- Appel à projet : pollinisateurs sauvages en Val d'Oise**

Il s'agit de répondre à un appel de projet à l'initiative du Conseil Départemental du 95, en lien avec OPIE, dans le cadre du Plan National d'Actions « France, terre de pollinisateurs » ; ce projet a pour objet d'agir en faveur des pollinisateurs sauvages.

3 axes : augmenter les connaissances scientifiques sur les pollinisateurs sauvages, partage de connaissance et sensibilisation, promotion des pratiques vertueuses

Le dossier doit être déposé avant le 12 Octobre 2020 (communication des résultats fin Novembre 2020).

C'est une opportunité dans le sens où :

- Favoriser les pollinisateurs (abeille domestique et pollinisateurs sauvages) figurait dans le programme de l'équipe « Saint-Witz pour vous »
- Le projet a des composantes variées : fleurissement, aménagement, sensibilisation, éducation des plus jeunes
- Le projet s'inscrit dans la durée
- L'accompagnement du projet sera suivi par des intervenants spécialisés (technique, matériaux, outils numériques, outils de promotion...)
- Une subvention est possible à hauteur de 50% des dépenses éligibles.

Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre le projet validé par la Commission Environnement, Eau et Assainissement le 12 juin 2020.

**Approuvé à l'unanimité -Délibération n° 57/2020**

#### **14 –Suppression/Création de poste**

Création d'un poste adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01-07-2020 suite à l'avancement de grade grâce à son ancienneté.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 58/2020**

Suppression du poste d'origine d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe qui avait été créé le 21 Juin 2012.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 59/2020**

## Informations hors de l'Ordre du jour

### Contentieux devant le tribunal administratif – protestation électorale

Une décision est en cours de rédaction pour autoriser le Maire à ester en justice dans le cadre de la protestation électorale déposée au tribunal par Monsieur DUPUTEL.

Les dépenses liées aux frais d'avocat pour la défense seront prises en charge par la commune.

L'assurance de la commune pour l'assistance juridique aux personnes morales (pour la Mairie), a été contactée et un dossier de prise en charge est en cours.

Nous devons contacter également l'assurance pour la protection individuelle pour les élus (pour F.Moizard).

**CCAS :** pour mémoire, durant le conseil municipal d'installation, 4 membres ont été élus pour siéger au CCAS (Fabienne GRU, Michèle CAQUIN, Betty BEAUROY-EUSTACHE et Marion BERSON-GÉANT).

Il convient de désigner 4 autres personnes, hors du Conseil Municipal et faisant partie d'associations (familiale, retraités, handicapés...).

L'UDAF, propose la candidature de Mme PHELIZON

Le Conseil municipal propose d'ajouter les candidatures de :  
Germain BUCHET  
Viviane BERNIER  
Claudine BARON

Après avoir obtenu leur accord, ils seront membres du CCAS et ainsi convoqués aux réunions de cette commission.

**Remerciements** du Judo-Club Wézien pour la subvention municipale.

**Attribution du fonds de concours de la Communauté** qui va accorder 40 834.06 euros HT pour la réfection de la toiture du service technique.

**Marché restauration scolaire :** un courrier a été envoyé à la société CONVIVIO leur demandant de nous proposer un avenant de 6 mois afin d'établir un nouveau cahier des charges et de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offre. Nous sommes en attente de leur réponse.

**City Park :** il a été ouvert mercredi 24 Juin et remporte un franc succès.

Un règlement a été établi et a été matérialisé par un arrêté municipal.

Un panneau sera apposé dès qu'il sera prêt sur les lieux.

### **Rencontre personnel Communal/Élus**

Une rencontre a été organisée le vendredi 3 juillet autour d'un petit déjeuner, salle Alexis Berson entre le personnel et les élus. L'objectif est une prise de connaissance et une présentation des projets municipaux.

### **Motion de soutien aux forces de l'ordre présenté par Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennecey**

Le Maire de Mennecey et Vice-Président de la Région Ile de France propose d'apporter une motion de soutien aux forces de l'ordre suite à l'actualité récente (dénigrement des forces de l'ordre).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien aux forces de l'ordre

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 60/2020**

### **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 200€ à l'AIPE (Association Intercommunale des Parents d'Élèves) du Collège de Marly-la-Ville.

**Approuvé à l'unanimité – Délibération n° 61/2020**

### **Présenté par Nadège FERTÉ**

**Marché sécurité :** un courrier a été envoyé à la société REACTIV pour demander de proposer un avenant d'une année afin d'établir un nouveau cahier des charges et de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offre.

Nous sommes en attente de leur réponse.

**Information fête de village :** le Forum des associations se tiendra le 5 septembre suivi en soirée d'un feu d'artifice (sans restauration sur place). Ces projets seront bien entendu conditionnés à la situation sanitaire.

**Campement ROM :** un ensemble composé de 50 personnes se trouve sur un terrain communal à Survilliers.

La circulation s'effectue via le pavé des Hermites. La commune de Survilliers a pris un arrêté pour les expulser et de notre côté un arrêté a été pris, notamment pour signaler la dangerosité de l'accès au terrain (présence de gypse).

Le préfet et sous-préfet ont été saisis.

L'union des Maires que nous avons jointe par téléphone nous a confié que les pouvoirs des communes étaient limités et leurs actions peu suivies par les autorités car il s'agit d'une catégorie sociale de population extrêmement bien protégée par des lois et des associations.

Nous avons demandé par Mail au service départemental des carrières leur appui dans cette démarche.

Nous attendons leur réponse mais ils ont été peu réceptifs à notre demande initialement faite par téléphone.

Il a été convenu de ne pas poser de barrières mais des panneaux et arrêté au droit de l'accès au campement.

### Présenté par Gérard DRÉVILLE

#### Commission Urbanisme travaux du 24 Juin :

##### - Projet de circulation devant l'école

Les membres de la commission ont entériné le principe d'abandonner le projet de circulation devant l'école.

Le chemin restera donc un cheminement piéton et un emplacement sera réservé pour le stationnement du bus au droit du « fer à cheval »

Une fois la faisabilité confirmée et des plans redessinés, ils seront présentés au Conseil Municipal pour validation du projet par une délibération.

##### - Réunion publique des riverains du projet de travaux de réhabilitation de voirie, parkings, cœur de village

Elle s'est déroulée le mardi 23 Juin en présence du conducteur des travaux, assistant à maîtrise d'ouvrage (Société Cecotech- Jean-Loup, FAURE).

Une procédure de référé préventif a été lancée pour sécuriser la commune et les riverains du projet. La nomination de l'expert a pris beaucoup de retard avec la crise du COVID 19.

Cela pose des problèmes car les travaux ne peuvent commencer avant qu'un expert ne soit nommé et si nous attendons, les travaux ne pourront pas se faire pendant l'été (pour que la circulation soit rétablie à la rentrée) ni en septembre (les commerçants seront pénalisés car les clients ne pourront pas stationner pour accéder aux commerces).

L'avocat et l'expert ont été relancés pour accélérer la démarche, sans résultat à ce jour.

Les travaux sont donc reportés au début de l'année 2021 avec l'aménagement de la desserte des immeubles sur la rue de la Fontaine aux Chiens.

Seront ensuite réalisés les aménagements de la rue du haut de Senlis et de l'église.

Les travaux du parking du centre commercial sont donc reportés à l'été 2021.

#### Réunion CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) du 22 juin 2020.

Le CAUE est une association de conseil en urbanisme installée au département qui a pour but d'aider les collectivités et les particuliers dans le cadre de projet d'urbanisme.

Ils vont donc nous aider à envisager la faisabilité de notre projet de maison de l'enfance et nous orienteront ensuite vers une assistance à maîtrise d'ouvrage plus pointue. (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Un concours sera sans doute à réaliser.

Une réunion avec les services concernés a eu lieu aujourd'hui à 16h30 et une autre est programmée le 17 Juillet avec le CAUE.

#### Réunion des riverains pour la présentation du projet de résidence intergénérationnelle avenue des Jones

(45 appartements et 15 maisons).

Elle s'est déroulée le 1<sup>er</sup> Juillet 2020 en présence de :

« Maison de Marianne » dont le rôle sera de maintenir un lien social entre les résidents et les extérieurs (animations, activités diverses...).

« Erigère », propriétaire et bailleur social

« Atland » le constructeur qui réalise le projet et l'architecte.

Un référé préventif sera réalisé par la société ATLAND dès que le permis de construire sera signé.

La réunion a été très houleuse car les riverains s'opposent vigoureusement à ce projet.

#### Réunion avec le département pour les projets de circulation.

La rencontre a eu lieu le 16 juin 2020 et nous avons évoqué :

- L'arrêté d'interdiction du passage des camions que nous avons pris, visé par la sous-préfecture le 28 février 2020. Les deux mois de recours s'achevaient le 28 avril mais avec les mois gelés par la crise sanitaire, que nous devons additionner, nous devons nous renseigner sur la date exacte pour la fin du recours. Nous allons étudier la mise en place des panneaux de signalisation.
- La modification des ronds points et la création d'une piste cyclable le long du CD10, demande en cours pour une éventuelle réalisation /subvention.
- Le stationnement dangereux des camions sur le CD 16 proche d'Amazon
- Le campement des gilets jaunes qu'ils doivent détruire.

Les jeux pour enfants : Le 15 juin 2020, une équipe s'est réunie pour choisir les jeux.

Il est donc prévu des jeux à ressort pour de jeunes enfants de 2 à 8 ans avec l'installation de bancs pour les parents.

Il a aussi été décidé de créer une plateforme entourée d'un trottoir et bancs en plus d'un accès au city Park – (Prévision de travaux Septembre – Octobre).

### **Intervention de Marion BERSON-GÉANT**

Elle demande des précisions sur l'attribution des logements dans la résidence inter-générationnelle.

M.Moizard indique que :

- 50% des attributions se feront via le bailleur social ERIGERE
- 30% via le département
- 20% via la mairie

Il ajoute que le concept a été accepté en conseil municipal et qu'il s'agit d'un projet privé conforme au PLU. Il sera donc difficile de s'y opposer.

### **Intervention de Xavier BÉLAIR**

Concernant le Forum des associations, prévu le 5 septembre, et vu le contexte sanitaire, les divers bâtiments communaux seront utilisés pour faire respecter au mieux les règles de distanciations sociales :

- Dojo : sports de combat
- Foyer Rural : ateliers et le club du temps des loisirs
- Tuilerie : école de danse, musique et théâtre.
- Gymnase : les autres associations

De 10h à 12h, les exposants vont s'installer.

L'ouverture au public se fera de 14h à 18h, ou 18h30.

Cela se poursuivra par un feu d'artifice si la situation sanitaire le permet.

**City Park** : il permet une certaine mixité sociale car nous y voyons souvent des jeunes et moins jeunes jouer ensemble. L'aménagement va se poursuivre avec un filet pour les ballons et la réalisation d'un chemin d'accès.

Xavier BÉLAIR annonce aux membres du conseil que Mr Arciero, conseiller départemental, soutient le projet de liaison douce de Survilliers jusqu'à Roissy.

Le projet de mini bus pour la gare de Survilliers Fosses le week-end a été relancé.

### **La Tuilerie**

Les activités reprendront à la rentrée dans le respect des gestes barrières imposés par la situation sanitaire.

Des projets seront réalisés en collaboration avec les écoles et accueil de loisirs.

Le développement de l'accueil de compagnie en résidence, nous permettrait de bénéficier de spectacles de grande qualité à titre gratuit.

### **Panneaux Tuilerie et Centre-Ville**

Le Panneau double face devant l'espace culturel donnera des informations concernant les activités se déroulant à la Tuilerie, au gymnase, au tennis. Il sera donc dédié principalement aux annonces culturelles et sportives.

Le Panneau du centre-ville affichera les informations générales d'ordre administratif.

Pour finir, il informe que les places restantes pour les départs en minis-séjours seront proposées aux communes voisines.

### **Intervention de Corentin WEISSE et Frédéric MOIZARD**

#### **Commission Communication**

Corentin Weisse a créé un site : [communication@gmail.com](mailto:communication@gmail.com) via Facebook et Instagram.

Cette application est faite pour envoyer des messages ; elle est actuellement en test.

### **Lecture d'un message de Chantal DELGADO**

Le Flash Info sortira pour le forum et la Gazette à la rentrée.

La tendance s'oriente vers une diminution de la communication sur des supports papiers avec davantage d'informations électroniques (la crise sanitaire nous a permis de collecter 350 adresses mails supplémentaires).

M.Moizard souhaite travailler sur un projet de subvention à verser pour l'achat d'un vélo afin d'encourager les gens à circuler en vélo.

Le Lounge a demandé l'autorisation de fêter le 14 juillet - La demande est en cours de réflexion pour une réponse.

Une rencontre est prévue avec Mr Arciero le mardi 7 juillet au siège du département pour parler du problème des camions, voir où en est l'arrêté avant la pause de panneaux et évoquer les dossiers en cours

**A l'issue de l'ordre du jour et des informations diverses, Monsieur MOIZARD propose au public venu nombreux de prendre la parole.**

Les différentes personnes présentes, réunies en collectif, toutes riveraines du projet de résidence intergénérationnelle prévu avenue des Joncs, conteste le projet pour les raisons suivantes :

- Problème de l'accès à la résidence située en partie basse de la rue qui pose de nombreuses gênes et contraintes par rapport à l'accès initialement prévu en partie haute de la rue.
- Allées et venues constantes dans la journée de groupes scolaires, garderie, gymnase vers le Chalet des Vosges. Comment sera assurée la sécurité des piétons dans cette rue et sur ces trottoirs très étroits ?
- L'entrée du site est face à l'entrée de la maison d'un riverain qui ne pourra plus stationner devant chez lui
- Présence des poubelles de la résidence face aux maisons : nuisances visuelles, olfactives et sonores.
- Problème de circulation des camions, pompiers pour entrer dans l'équerre.
- Parkings et stationnement insuffisants

Il est demandé aux élus de :

- Revoir le projet
- Refuser de signer le permis.
- Respecter les anciens habitants de la rue.
- Tenir compte de la pétition de plus de 30 signataires

Monsieur MOIZARD, après avoir écouté met un terme à la réunion en rappelant qu'ils s'étaient déjà exprimés lors de la réunion organisée la veille par les acteurs du projet.

Fin de séance 23 heures 30

**Le Secrétaire**  
**Maxime Bailly**



**La Secrétaire Auxiliaire**  
**Véronique Joly**



**Le Maire**  
**Frédéric Moizard**



